



Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le 03/03/2020  
ID : 063-200071199-20200224-CCPL\_2020\_41-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 14 février 2020  
Date d'affichage : 14 février 2020

### SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2020-41 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - VALIDATION DES TARIFS EN VIGUEUR SUR LES DEUX AIRES**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Les tarifs, validés par les conseils communautaires des ex-CC des Coteaux de Randan et Limagne Bords d'Allier, sont toujours en vigueur. Il est proposé aux élus du conseil communautaire de voter les tarifs sur les deux aires d'accueil de Randan et de Maringues.

Le règlement intérieur des deux aires prévoit que la consommation des fluides est facturée selon les tarifs des fournisseurs en eau et électricité.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020

ID : 063-200071199-20200224-CCPL\_2020\_41-DE

Après harmonisation, les tarifs proposés sur les aires d'accueil des gens du voyage sont donc les suivants :

Redevances et fluides	Tarifs	Modalités de paiement
Caution / emplacement (2 places caravanes)	50 €	A la signature de la convention (entrée sur l'aire)
Redevance / jour	1 € la place + 0,5 € par caravane par jour	Redevance due de 12h à 12h Payable à l'avance pour la semaine
Eau	2,83 € TTC/m <sup>3</sup>	Tarif eau + participation pour partie au coût de l'abonnement
Electricité	0,12 € TTC/Kwh	Tarif EDF en vigueur

Pour rappel, lors de la réunion du conseil communautaire du 27 juin 2017, la délibération n°2017-119 fixe la participation aux frais techniques et de gestion à un montant d'1 € pour une semaine d'internet. Le ticket du jour est quant à lui fixé à un tarif de 0,50 €.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- d'approuver les tarifs applicables sur les aires d'accueil des gens du voyage de Randan et de Maringues à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents permettant leur mise en œuvre.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

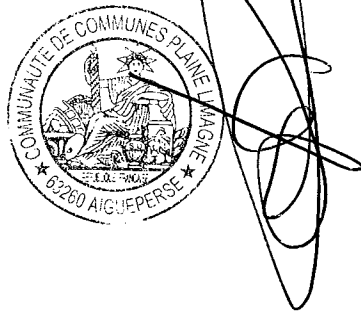
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/03/2020

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

